

Image not found or type unknown



interdiction de sortie de territoire dans l'attente d'un jugement

Par **westie**, le **08/11/2009** à **12:51**

Bonjour, j'attends depuis 3 ans un procès pour violence en bande organisée (mes deux frères et moi nous sommes battus) je suis donc obligé d'aller signer à la gendarmerie tous les 15 jours car on m'a interdit de quitter la Martinique, or j'ai 21 et professionnellement j'ai besoin d'évoluer j'avais prévu de faire une formation qui n'existe qu'en France hexagonale, de plus la santé de ma mère qui vit sur l'hexagone décroît de jour en jour. comment puis-je partir vite? aider moi s'il vous plaît